

N°25  
Février 2014

# NOTRE agglo

Le magazine de Thau agglo



Pages  
4/5

## **Thau en action**

Budget 2014 :  
maintenir le cap



Page  
13

## **Thau nature**

Balade  
dans les salins  
de Frontignan



Page  
6

## **Thau attitude**

Jean-Pierre Deneu  
rend ses écharpes

# 23 ET 30 MARS

*premier rendez-vous  
de l'intercommunalité avec  
le suffrage universel direct*

**Thau grand angle** p. 8-10



### L'ASSAINISSEMENT

#### ■ Services d'astreinte collectif :

- 0 811 900 500 (Véolia)  
Pour les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Mireval.

- 0 810 363 363 (SDEI Suez)  
Pour les communes de Gigean, Marseillan, Sète et Vic-la-Gardiolle.

#### ■ Assainissement non collectif :

Tél. : 04 67 46 47 48  
spanc@thau-agglo.fr

### LA SOLIDARITÉ

**1** MLIJ  
(Mission Locale d'Insertion des jeunes du bassin de Thau)  
61, quai de Bosc - 34200 Sète  
Tél. : 04 67 18 38 02

### LE TRANSPORT

#### **2** Thau Agglo Transport

6, quai de la Résistance  
34200 Sète  
Tél. : 04 67 53 01 01  
Agence ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 18 h.

### LA COLLECTE

#### ■ Ambassadeurs du tri :

Tél. : 04 67 46 47 20  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.  
ambassadeur-tri@thau-agglo.fr

#### ■ Horaires déchèteries de Thau agglo :

**3** Balaruc-les-Bains, Frontignan la Peyrade, Marseillan et Sète  
Du lundi au dimanche de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, sauf dimanche après-midi.

- Déchèterie de Montbazin pour les habitants de Gigean  
Du lundi au samedi de 9 h à 17 h, le dimanche de 9 h à 12 h.

- Déchèterie de Villeneuve-lès-Maguelone pour les habitants de Vic-la-Gardiolle et Mireval  
Du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le dimanche, de 8 h à 12 h 30.

### LA CULTURE

#### **4** Jardin antique méditerranéen

(fermé du 17 novembre à mars).  
Rue des Pioch  
34540 Balaruc-les-Bains  
Tél. : 04 67 46 47 92  
jam@thau-agglo.fr  
Accès en bus : Ligne 10, Thau Agglo Transport arrêt "port"

#### ■ Médiathèques et bibliothèque Horaires d'hiver

#### **5** André Malraux à Sète

Bd Danielle Casanova - BP 69  
Tél. : 04 67 51 51 07  
Le lundi et le jeudi de 9 h à 13 h, le mardi et le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30, le mercredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

#### **6** François Mitterrand à Sète

Bd Danielle Casanova - BP 69  
Tél. : 04 67 46 05 06  
Secteur Adultes et Ciné-musique  
Le lundi de 9 h à 17 h, le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30, le mercredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

#### Secteur Enfants

Le lundi de 12 h à 17 h, le mardi et le vendredi, de 14 h 30 à 18 h 30, le mercredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.  
Pendant les vacances scolaires : mêmes horaires que secteur Adultes

#### **7** Bibliothèque de Frontignan la Peyrade

Le mardi de 10 à 12 h et de 16 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le jeudi de 10 h à 13 h 30, le vendredi de 17 h à 19 h, le samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 16 h.

### L'HABITAT

#### **8** PIG

(hors centre ancien de Sète) :  
Cabinet Urbanis  
Tél. : 04 99 52 97 92,  
pigthauagglo@urbanis.fr

#### **9** OPAH RU

(quartiers de Sète : Quatre Ponts, Révolution, Saint-Louis) :  
Cabinet In Situ au 04 67 74 16 19,  
opah-ru-sete@wanadoo.fr

#### **10** ADIL de l'Hérault

(Association Départementale d'Information sur le Logement)  
Permanence à Sète (17 rue André portes) tous les mardis et à Frontignan (7 rue des Raffineries) le 3<sup>e</sup> mardi du mois.  
Prendre RDV au 04 67 555 555.

#### **11** Espace Info Énergie :

Uniquement sur rendez-vous.  
Tél. : 04 67 13 80 94.  
7, rue des Raffineries à Frontignan, espace Louis Michel, rue des écoles, à Balaruc-les-Bains (quartier des Usines) et à Sète, 17 rue André Portes.

### FOURRIÈRES AUTOMOBILE ET ANIMALE

#### **12** Fourrière Auto Parc Aquatechnique

33, rue de Copenhague  
34200 Sète  
Tél. : 04 67 48 45 11  
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 15 h à 18 h 30, le samedi de 9 h à 12 h.

- Fourrière Animale  
Complexe Animalier Noé  
RD 185 - Lieu-dit "Carré du Roi"  
34750 Villeneuve-lès-Maguelone  
Tél. : 04 67 27 55 37  
Tous les jours (sauf fériés)  
de 9 h à 17 h.

# Thau en chiffres



1 €

Le ticket de bus  
n'augmente pas  
en 2014.

> Voir page 7  
Thau s'engage



42

C'est le nombre des conseillers  
communautaires qui seront élus  
aux prochaines élections

> Voir page 8 à 10  
Thau grand angle



200

conteneurs enterrés  
installés sur le territoire  
depuis 2007

> Voir page 12  
Thau environnement

# BUDGET 2014 : MAINTENIR LE CAP

## 1,52 M€ POUR LA SCÈNE NATIONALE DE SÈTE ET DU BASSIN DE THAU

L'agglomération soutient l'association Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau en lui attribuant pour 2014 une subvention de fonctionnement de 1,52 M€ dont 1,33 M€ pour son projet d'activité et 190 000 € pour la prise en charge d'une partie de la masse salariale.

## 550 000 € POUR LA MISSION LOCALE D'INSERTION DES JEUNES

Thau agglomération et la Mission Locale sont liées par une convention triennale (2013-2015) qui fait l'objet d'une convention annuelle. Les bilans qualitatifs et quantitatifs 2013 font état de résultats très satisfaisants. Les missions développées favorisent l'insertion socio professionnelle et l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes. Les actions menées s'articulent avec le développement de l'économie et de l'emploi, l'insertion sociale, la santé, la cohésion sociale et le logement. Le Conseil communautaire vient de renouveler pour cette année le vote d'une subvention de 550 000 €.



**Avec un niveau d'investissement conforme aux engagements pour le territoire et un endettement minimal, le budget 2014 s'inscrit dans la continuité des précédents.**

Point d'orgue de l'année communautaire : l'adoption des différents budgets (près de **132,5 M€** au total). Ils se composent d'un budget principal de **99,5 M€**, complété des budgets dédiés au Transport (**11,1 M€**), aux Zones d'activités économiques (**2,8 M€**), à l'Assainissement (**12,4 M€**) et aux Déchets des professionnels (**6,7 M€**).

En 2014, Thau agglomération maintient son niveau d'investissement (**39 M€**) avec des financements qui se répartiront sur les principaux enjeux du développement de notre territoire : **9 M€** pour la préservation des espaces naturels (dont

l'aménagement des Lidos de Sète et Frontignan), **8,2 M€** pour le développement économique (dont la construction des nouveaux thermes à Balaruc-les-Bains), près de **7 M€** pour les équipements sportifs et culturels (comme la future médiathèque intercommunale en cours de construction à Frontignan), **5,7 M€** pour les réseaux d'assainissement, près de **6 M€** pour l'amélioration du service de collecte et de valorisation des déchets ménagers, près de **2 M€** pour le logement social et **1,5 M€** pour les transports en commun.

A noter que les investissements se financeront de manière très équilibrée :

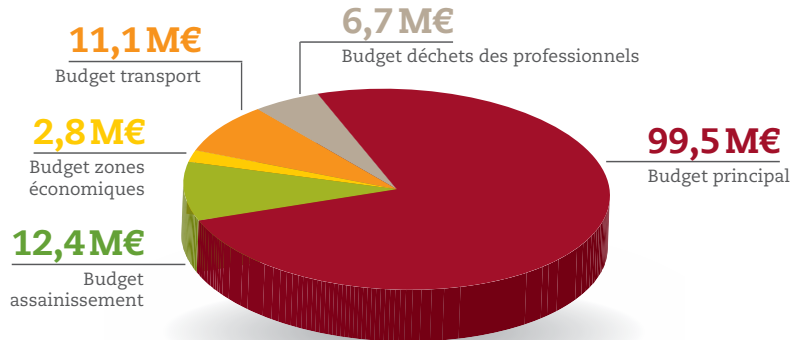
avec 38% de recettes (subventions, différentes participations et TVA), 32% d'autofinancement (c'est-à-dire 12,4 M€ d'autofinancement et le restant, environ 30%, relevant d'un emprunt d'équilibre).

Côté ressources, malgré la baisse de dotations de l'Etat aux collectivités locales décidée en 2014 (- 4%) et les taux d'imposition pour les ménages et les entreprises qui ne seront pas augmentés, Thau agglomération prévoit près de **78 M€** de recettes. Elles proviennent essentiellement du produit fiscal (**33,2 M€**), de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**21,2 M€**), des dotations de l'Etat et autres

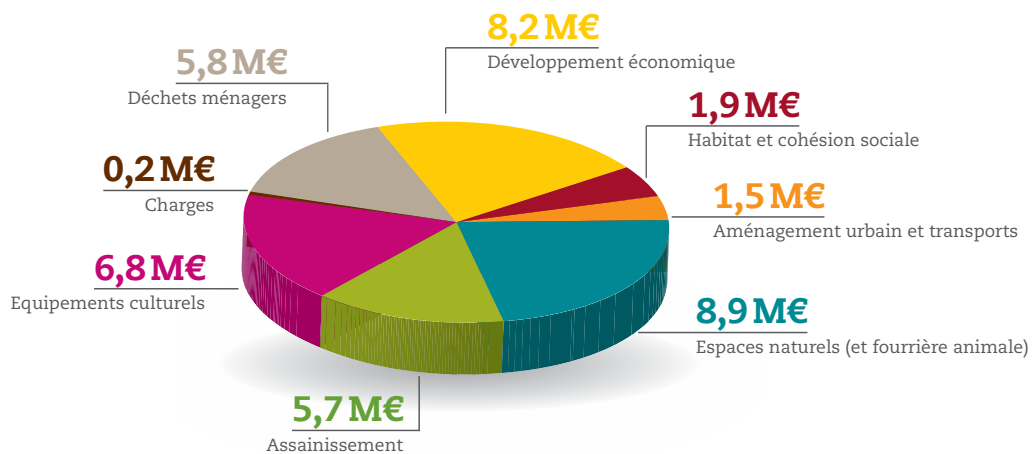
Le 18 décembre, le Conseil communautaire a adopté un budget 2014 de 132,5 M€

# Budget : 132,5 M€

Fonctionnement et investissements



# Investissements : 39 M€



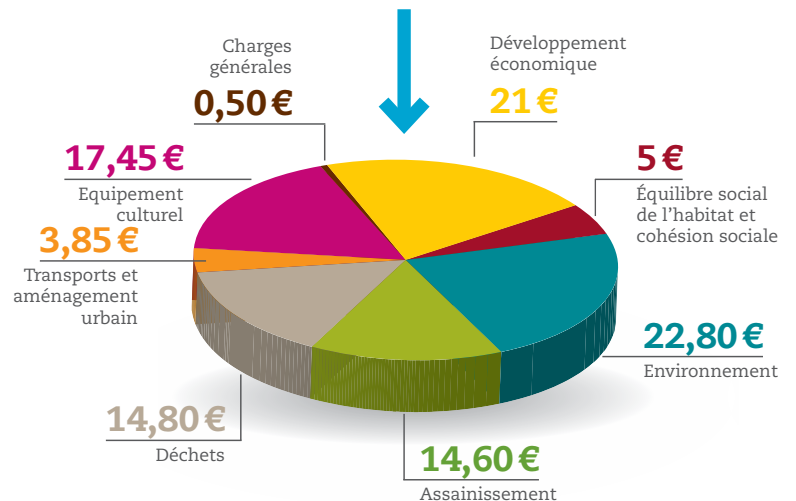
participations (**11 M€**) et des produits des services (**9 M€**).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles augmentent légèrement : **65,5 M€** (+ 0,7 %). Elles incluent notamment les charges de personnel qui progressent de 4 % (**12,9 M€**) car de nouveaux effectifs sont affectés à l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> médiathèque intercommunale. Les reversements aux communes sont, pour leur part, constants (un peu plus de **19 M€**).

Enfin, gage de bonne gestion, les charges générales (**32,9 M€**) sont en légère diminution et l'endettement demeure faible avec un remboursement annuel de **600 000 €** (soit environ 6 € par habitant).

Ce budget a obtenu l'unanimité des votes du Conseil communautaire, réuni le 18 décembre à Thau aggl.

# Pour 100€ investis





# Jean-Pierre Deneu

## rend ses écharpes

*Maire de Vic-la-Gardiole depuis 19 ans, Jean-Pierre Deneu est également Conseiller communautaire depuis la création de l'agglo en 2003. Portrait de cet élu qui décide en mars prochain de cesser tout mandat électif et hommage à ce Vice-Président de l'agglo, salué par tous, qui, chargé des finances depuis six ans, présentait le budget de l'agglo avec un don certain.*

**P**ar amour. C'est la raison pour laquelle Jean-Pierre Deneu a choisi de venir vivre sur ces terres de l'Hérault, il y a maintenant 45 ans. Né en 1946 dans le Lot, c'est à l'âge de 23 ans qu'il prend la route « du Midi » pour venir s'installer à Vic-la-Gardiole. Diplômé de l'Ecole Normale de Toulouse, il devient professeur dans l'enseignement technique (en « ingénierie d'hôtellerie » pour les BTS et en « technologie culinaire » pour les bacs profes-

sionnels). Pendant plus de 30 ans, il exerce essentiellement au lycée Jules Ferry à Montpellier (devenu l'actuel lycée Georges Frêche). C'est en 1977 qu'il devient conseiller municipal de Vic-la-Gardiole, enchaînant de 1983 à 1995, deux mandats d'adjoint au maire, chargé des finances. En 1995, c'est cette fois l'écharpe tricolore du premier magistrat qu'il aura l'honneur de porter. Et qu'il ne quittera plus, successivement réélu maire jusqu'à aujourd'hui.

En 2003, l'agglo se crée. Conseiller communautaire, il prend également la charge de la vice-présidence du développement économique. Cinq ans plus tard, ce sont les finances sur lesquelles il aura la charge de veiller, ainsi que la présidence de la Commission d'Appels d'Offres et du Comité d'Hygiène et de Sécurité. La création de l'agglo ? « Ce fut une étape difficile à l'époque, car chacun regardait ses intérêts. Cette agglo a pu voir le jour grâce aux concessions faites sur la représentativité au sein du conseil communautaire. Depuis, elle a pris de l'ampleur, des compétences. Aujourd'hui, elle est assise et remplit bien ses missions. Elle prendra, peut être encore, d'autres compétences. Mais il faut « veiller au grain », car il faudra faire toujours davantage mais avec une diminution constante des aides de l'Etat », explique t-il.

### Un homme passionné...

2014 sera donc une année décisive. Après plus de 30 ans de mandats municipaux et 11 ans d'expérience communautaire, Jean-Pierre Deneu se retire de la politique. 2014 sera aussi l'année de ses 68

ans, et cet élu, très investi, « dévoré par la passion politique », comme il aime à se définir en toute humilité, a aujourd'hui envie de passer à d'autres activités.

Craindre l'ennui ? Ce ne sera pas son cas. « J'ai pris beaucoup de plaisir dans mon rôle d'élu, et j'ai maintenant envie de me consacrer à d'autres choses. » Son programme sera chargé. A commencer par la pratique du sport. Jean-Pierre Deneu est un adepte de la course à pied, du vélo et du ski. Et, pour faire profiter de jeunes entrepreneurs de son expérience, il souhaite également proposer sa candidature au comité de Thau initiative, qui soutient les créateurs d'entreprise. Encore une passion à son effigie : la géopolitique. S'inscrire à l'université du temps libre fera également partie de ses projets pour peaufiner cette matière. Enfin, Jean-Pierre Deneu, qui a fait de cette belle région la sienne, pourra bientôt « profiter à plein de son ambiance festive », au sens noble du terme, qu'il aime tant. Enfin, avec un téléphone portable qui sonnera, sans doute, beaucoup moins, Jean-Pierre Deneu pourra aussi voyager... « l'esprit libre ». ■

## Soutenir le logement social



Afin de pouvoir garantir une offre de logements adaptée aux habitants du territoire, le Programme

local de l'habitat 2012-2017 prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. Pour ce faire, le Conseil communautaire a voté une autorisation de programme de 4 M€ pour la période 2014-2017.

## Nouvel établissement thermal



Le nouvel établissement thermal de Balaruc-Bains sera inauguré l'hiver prochain. Ce projet d'investissement d'envergure (59,52 M€) avait fait l'objet d'un plan de financement

prévisionnel en février 2012. Si Thau agglo et le Département maintiennent leur part (10 M€ chacun), l'Etat et la Région ont revu leurs participations financières à la baisse. Le nouveau plan de financement se répartit comme suivant : Thau agglo, 10 M€ ; Département, 10 M€ ; Région, 10 M€ (au lieu de 11 M€) ; Etat 200 000 € (au lieu de 1, 52 M€) et Ville de Balaruc-les-Bains 29,32 M€ (au lieu de 27 M€).

## Opération «Cœur de ville» à Balaruc-le-Vieux



Ce sont l'architecte Pascal Thibaut et le Cabinet d'Etude d'Aménagement et d'Urbanisme qui ont supervisé la requalification des places de la Mairie et du Jeu de Ballon de Balaruc-le-

Vieux. Cette opération est la première phase d'un programme plus global de redynamisation du «cœur de ville» qui consiste à requalifier l'image du centre, créer un espace partagé et réorganiser l'offre de stationnement. D'un montant total de 1,69 M€ HT, elle est financée par cinq partenaires : la ville de Balaruc-le-Vieux, Thau agglo, le Département, la Région et l'Etat.

## Les tarifs de bus n'augmentent pas



Afin de rendre le transport en commun attractif, Thau agglo a décidé pour l'année 2014 de maintenir ses tarifs actuels. Ainsi, les coûts

d'utilisation du transport collectif pour les usagers demeureront le plus avantageux possible, avec un billet unitaire à 1 € et un A/R à 1,80 €. Pour maintenir ces prix, Thau agglo compensera les pertes de recettes correspondantes au délégataire («Corporation Française de Transport»). Ce montant est estimé à 100 000 € pour l'année 2014.

## Cinq nouveaux « chantiers famille » avec les Compagnons bâtisseurs



Chaque année, Thau agglo apporte son soutien financier (5000 €) à l'Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs dont la mission est d'accompagner les habitants dans l'auto-réhabilitation de

leur logement. Cinq ménages propriétaires occupants du territoire seront ainsi aidés cette année dans l'amélioration de leur habitat privé, en mettant l'accent sur les travaux liés à la précarité énergétique.

Date du prochain  
Conseil communautaire

**19** février

## 23 ET 30 MARS

premier rendez-vous  
de l'intercommunalité avec  
le suffrage universel direct

La loi du 17 mai 2013 (dite «Valls») instaure un nouveau mode d'élection des conseillers communautaires qui seront, pour la première fois, désignés directement par les électeurs lors des prochaines élections municipales.

Et ce, pour toutes les communes de plus de 1000 habitants.

La parité devra également être respectée et la répartition des conseillers communautaires au sein de l'agгло se fera en fonction du poids démographique de chaque commune.

L'intercommunalité, ou «l'agгло», s'impose aujourd'hui comme totalement intégrée dans le paysage institutionnel. Année après année, elle est devenue un opérateur fonctionnel, technique et concret, de plus en plus présent dans le quotidien des habitants, à travers les compétences dont elle a la charge, les services qu'elle propose (réseau de bus, collecte des déchets, assainissement, offre culturelle, logement social, protection de l'environnement, action économique, etc.) et les grands équipements structurants qu'elle gère (Théâtre Molière, médiathèques, jardin antique méditerranéen, etc.).

Récemment votée au niveau national, la nouvelle loi relative aux élections locales accompagne cette mutation de l'intercommunalité en renforçant

sa légitimité politique et démocratique. Pour la première fois, ce sont les citoyens qui éliront leurs conseillers communautaires, et non plus les élus eux-mêmes comme auparavant. Cette élection se fera le même jour que celle des conseillers municipaux, par le système dit « du fléchage » sur les bulletins de vote. Cette réforme implique également un mode d'élection différent selon la taille de la commune (moins de 1000 habitants ou plus de 1000 habitants).

Dans les communes de 1000 habitants et plus, ce qui est le cas des 8 communes de Thau agгло, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct. Il sera proposé aux électeurs un système de « 1 bulletin, 2 listes ». Sur un même document, seront donc présentées deux listes

parallèles : celle des candidats municipaux et celle des candidats communautaires.

Chaque équipe propose un **bulletin de vote unique**, sur lequel figurent deux listes de noms :

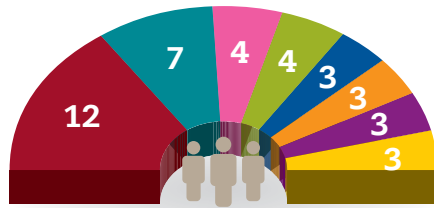
Ces listes sont composées alternativement de personnes de chaque sexe.

BULLETIN DE VOTE	
Liste des candidats au mandat de conseiller municipal	Liste des candidats au mandat de conseiller communautaire
Monsieur 1	Monsieur 1
Madame 2	Madame 4
Monsieur 3	Monsieur 7
Madame 4	...
Monsieur 5	...
Madame 6	...
Monsieur 7	...
Madame 8	...
...	...

La liste des candidats communautaires comprendra un nombre de candidats égal à celui des sièges à

## JUSQU'EN MARS 2014, THAU AGGLO C'EST :

un organe délibérant de 39 conseillers communautaires, tous conseillers municipaux de la majorité, élus par leurs pairs au sein des conseils municipaux de chacune des 8 communes membres.



- 3 sièges au minimum par commune. 2 communes ne peuvent obtenir plus de la moitié des sièges.
- Accord librement consenti par les communes membres.
- Conseillers délégués des communes.

■ Sète ■ Frontignan la Peyrade ■ Marseillan ■ Balaruc-les-Bains ■ Gigean ■ Balaruc-le-Vieux ■ Mireval ■ Vic-la-Gardiole

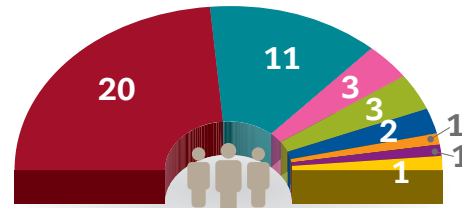
pourvoir pour chaque commune, ainsi qu'un nom supplémentaire si la commune dispose de moins de 5 sièges (Marseillan, Balaruc-les-Bains, Gigean, Balaruc-le-Vieux, Mireval et Vic-la-Gardiole) ou deux noms supplémentaires à partir de 5 sièges (Sète et Frontignan). Par exemple, pour la commune de Gigean qui disposera de deux sièges au Conseil d'agglomération, les bulletins de vote comprendront 3 noms pour la liste des candidats communautaires.

La nouvelle loi précise également que le premier quart des candidats aux postes de Conseillers communautaires doit correspondre à la tête de liste des candidats au Conseil municipal et les candidats communautaires restants dans les 3/5<sup>èmes</sup> de la liste municipale. Tout comme sur la liste des conseillers municipaux, la parité doit également être respectée avec une liste de conseillers communautaires composée alternativement de candidats de sexes différents. Les sièges seront attribués entre les listes et dans l'ordre de présentation des candidats, selon la règle de la proportionnelle (au prorata de la population).

Dans le cas où un candidat n'a pas été élu Conseiller municipal, il ne peut être désigné Conseiller communautaire. Tout siège vacant, pour quelle que raison que ce soit, est alors remplacé par le suivant de liste communautaire (qui doit toujours être élu Conseiller municipal). S'il n'existe plus de candidat sur la liste communautaire, alors le siège sera attribué au premier Conseiller municipal de même sexe, élu sur la liste municipale et n'exerçant pas de mandat communautaire.

## APRÈS LES ÉLECTIONS DE MARS, CE SERA :

un organe délibérant de 42 conseillers communautaires tous conseillers municipaux élus par les électeurs de chacune des 8 communes membres.



- Les sièges sont intégralement répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Conseillers élus au suffrage universel. Représentation des oppositions municipales.

Dans les deux cas, le remplaçant doit être du même sexe que l' élu remplacé. S'il n'existe pas de solution applicable suivant ces deux règles alors le siège reste vacant jusqu'aux prochaines élections.

Cette réforme électorale impacte aussi les communes dont la strate de population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, car la loi abaisse le seuil de population à partir duquel les conseillers municipaux doivent être élus au scrutin de liste (au dessus de 3500 habitants auparavant, 1000 désormais).

C'est-à-dire que, pour la première fois, les électeurs de **Balaruc-le-Vieux, Mireval et Vic-la-Gardiole** voteront de la même manière que dans les « grandes » villes. Si l'on se place dans l'expectative d'une fusion des deux agglos à terme, on peut souligner au passage, que Bouzigues, Loupian, Montbazin, et Villeveyrac (qui font partie de la CCNBT) sont également concernées par la même réforme.

La parité sur les listes devra également être respectée et la liste proposée sera « entière ».

**Une petite révolution pour Balaruc-le-Vieux, Mireval et Vic-la-Gardiole : tout raturage ou panachage entraînera un vote nul.**

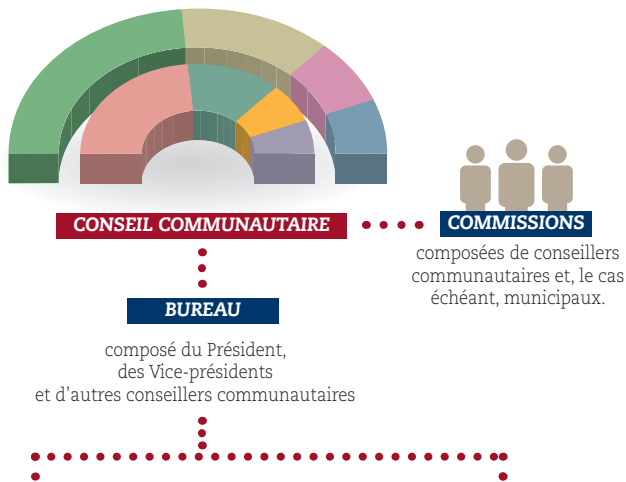
**Attention, un changement conséquent impacte cette fois les électeurs des petites communes. S'ils étaient auparavant autorisés à raturer ou panacher, désormais, écrire sur les listes entraînera un vote nul.**

L'électeur doit désormais se contenter de choisir un bulletin (ou pas, s'il vote blanc) et mettre son enveloppe dans l'urne directement. A savoir également : une liste qui obtiendrait 50 % des votants dès le premier tour sera élue d'office. **Ce qui sera le cas s'il n'y a que deux listes en présence.** Et si second tour il y a, c'est la majorité relative qui jouera. ■

## L'un des changements essentiels de la réforme des scrutins locaux

relève de l'entrée des oppositions municipales au sein du prochain Conseil communautaire. En effet aux termes des dispositions de l'article L.262 du code électoral, à l'issue des élections municipales, la liste majoritaire obtiendra la majorité des sièges de la commune au Conseil communautaire, le restant des sièges étant attribués à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Autrement dit, les listes municipales d'opposition seront représentées au sein du Conseil communautaire. A ce jour, il est bien entendu impossible d'indiquer quelles seront les communes dont les oppositions entreront au Conseil communautaire ni dans quelle proportion, tout ceci dépendant directement du résultat des suffrages exprimés.

## L'INTERCOMMUNALITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMISSIONS**

**BUREAU**

composé du Président,  
des Vice-présidents  
et d'autres conseillers communautaires

composées de conseillers  
communautaires et, le cas  
échéant, municipaux.

**Le Président** : élu parmi les conseillers communautaires, **il est l'organe exécutif** de la communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la Communauté, il représente cette dernière en justice.

**Les Vice-présidents** : ils représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse dépasser 15.

**Les conseillers communautaires siègent au sein du Conseil communautaire, l'organe délibérant du groupement intercommunal.**

Le conseil de Thau aggro se réunit au moins une fois par mois, sauf au mois d'août (la loi impose aux conseils communautaires de se réunir minimum une fois par trimestre). Ses séances sont publiques.

**Des commissions spécialisées peuvent être instituées** pour préparer les **projets de décision et les dossiers** qui seront ensuite soumis au Conseil communautaire. Depuis la loi 2010 réformant les collectivités territoriales, ces commissions peuvent être ouvertes à tout conseiller municipal afin de renforcer les liens entre communes et communautés.

## Des services quotidiens pour les habitants du territoire

Certaines compétences sont données aux intercommunalités, d'autres sont choisies par elles en fonction des spécificités ou des nécessités de leur territoire. Les compétences de Thau aggro depuis sa création sont les suivantes :

### Des compétences obligatoires

**Celles que la loi impose à l'agglo.**

Développement économique, aménagement de l'espace et transports en commun, équilibre social de l'habitat, politique de la ville.

### Des compétences optionnelles et facultatives

**que l'agglo a choisi d'exercer.**

Assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, collecte et traitement des déchets des ménages, construction, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs. Ainsi que, élimination des déchets industriels banals inertes, notamment conchyliques, protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables, réalisation et gestion des Aires d'accueil

des gens du voyage, mis en place et gestion des fourrières animales et automobiles.

**Créée le 31 décembre 2002, Thau aggro regroupe huit communes (95 000 habitants) étroitement liées par des enjeux économiques et environnementaux, des réalités quotidiennes, un art de vivre et une culture partagés.**



# FRONTIGNAN :

## déchèterie-test pour les garde-corps



**Conformément à la réglementation, Thau aggro a procédé depuis le mois d'octobre à la fermeture des garde-corps des quais de ses déchèteries. Celle de Frontignan a été choisie comme « déchèterie-test » pour la mise en place d'un nouveau dispositif car elle est, techniquement, la plus facile à transformer.**

**A partir du 17 février, de nouveaux aménagements (également réglementaires) seront réalisés pour améliorer le confort des usagers.**

Afin de prévenir tout risque de chute, une nouvelle réglementation nationale impose aux déchèteries de fermer totalement les garde-corps (jusqu'ici entrouverts), situés au dessus des bennes de déchargement. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre ont donc été mis en service la fermeture des garde-corps respectant la réglementation en vigueur. Après quelques mois de « pratique » de ce nouveau dispositif, qui implique plus de contraintes pour les usagers, l'agglo a décidé

d'améliorer le service en aménageant la hauteur des nouveaux garde-corps. Ainsi, fermée du 10 au 16 février, la déchèterie de Frontignan va bénéficier d'aménagements avec trois nouveaux dispositifs mis en place :

**Pour les bennes des végétaux et des encombrants,** le garde-corps actuel sera remplacé par un muret en béton de 80 cm de haut par 50 cm de profondeur, soit une trentaine de centimètres de moins.

**Pour les inertes,** une plateforme de vidage légèrement surélevée par rapport au sol des quais permettra désormais aux usagers de déposer leurs déchets inertes au sol avant de les pousser sous une ouverture aménagée dans un garde-corps tubulaire.

La déchèterie est également équipée d'outils adéquats au cas où les usagers n'aient pas prévu le matériel nécessaire pour pousser leurs déchets.

**Pour les autres bennes,** le garde-corps, jusqu'ici posé sur un petit muret, sera maintenant positionné devant ce muret, ce qui réduit la hauteur d'une dizaine de centimètres.

La déchèterie de Frontignan rouvrira ses portes lundi 17 février aux heures habituelles, du lundi au dimanche, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, sauf dimanche après-midi. Les autres déchèteries resteront ouvertes à tous les usagers. ■



## DE NOUVEAUX CONTENEURS enterrés sur le quai d'orient, à Sète

**Depuis 2007, plus de 200 conteneurs enterrés ont été installés sur le territoire, soit une trentaine d'installations programmées chaque année et réparties sur nos huit communes. Leurs mises en place relèvent de priorités précises.**

D'une plus grande capacité, discrets et permettant la collecte sélective, la mise en place de conteneurs enterrés se renforce chaque année sur notre territoire. Le choix de leur installation est arbitré selon, d'une part, la typologie de l'habitat (par exemple, pour les immeubles qui ne disposent pas de locaux à poubelles) et d'autre part, les projets de gros travaux publics (programmés par la commune, l'OPH, Port Sud de France, etc.) destinés à rénover une zone,

lors desquels l'agglo profite logiquement d'installer du matériel neuf, plus propre, plus discret et plus performant.

C'est le cas des deux derniers conteneurs enterrés sur le Quai d'Orient, à Sète : un pour les ordures ménagères et l'autre pour le verre, installés fin décembre (en face du n°39); car sur cette zone précise, où Port Sud de France effectue des travaux de rénovation, était précédemment installées, depuis plusieurs années, deux colonnes aériennes

destinées, l'une à la collecte du « verre » et l'autre à celle des « emballages ». L'agglo a, de ce fait, profité de ces travaux affectant cette partie du quai pour remplacer la colonne à verre et la corréler à un deuxième conteneur, pour les ordures ménagères cette fois, destiné à remplacer les poubelles situées initialement en entrée de quai. Ce nouveau conteneur dessert la même population qu'auparavant, c'est-à-dire les usagers des trois premiers immeubles (depuis le bar faisant l'angle jusqu'au n°39), ainsi que les

plaisanciers. La colonne à « emballages » originelle n'a pas été remplacée, Thau agglo envisageant d'équiper chaque immeuble du quartier (quai d'Orient, quai du Mas Coulet et avenue Maréchal Juin) en bacs individuels de tri. En attendant, les « cartons et plastiques » peuvent être jetés dans les colonnes situées à l'angle du quai du Mas Coulet.

**Contact des ambassadeurs du tri de Thau agglo : 04 67 46 47 20, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. ■**

# BALADE

## DANS LES SALINS DE FRONTIGNAN



Autrefois entièrement dédié à la production du sel, ce site des anciens salins de Frontignan est désormais un espace naturel protégé de 280 hectares. Ses richesses naturelles et sa forte identité, liées à son passé salinier, en font un espace d'une grande richesse patrimoniale. Venez le découvrir...

Espace naturel protégé depuis les années 80, le site des anciens salins de Frontignan est le vestige d'une activité salinière révolue, situé entre terre et mer, et bordé par le massif de la Gardiole et l'étang d'Ingril. Cette situation géographique particulière, associée à l'activité salinière qui a façonné ce site au fil des siècles, lui confère une identité paysagère tout à fait remarquable. On y trouve des types de milieux très divers : zones humides douces ou salées (sansouires, anciennes tables salantes, canaux, roselière...), interface avec la lagune, landes et pelouses sèches et garrigues jusqu'aux boisements de pinèdes des Aresquiers. Les interférences entre ces divers milieux font des Salins

une entité naturelle des plus riches de par la biodiversité de la faune et de la flore qui s'y développent.

### Richesses naturelles...

Côté flore, ce sont plus de 340 espèces végétales qui ont été répertoriées sur le site, essentiellement des espèces adaptées aux conditions particulières rencontrées sur le site et notamment aux alternances de mises en eau et d'assèchement. Parmi ces espèces, on recense 14 espèces patrimoniales, dont la Linaire grecque, espèce rare et protégée au niveau national ou l'Iris maritime, rare en Languedoc-Roussillon. Au nord-est du site, les steppes salées voisines du Bois des Aresquiers abritent un cortège de saladelles

protégées. Enfin dans les bassins et canaux se développent de très rares herbiers aquatiques : althénies, characées, ruppias...

Côté faune, flamants, canards, limicoles et autres sternes trouvent ici tout un lieu d'hivernage, de reproduction ou de halte migratoire. Mais aussi, le papillon Diane, espèce protégée, dont la magnifique chenille orange se développe sur les pieds d'aristoches (plante hôte). Enfin, les bassins des salins servent d'abri à de nombreuses espèces de poissons lors de certaines phases de leur développement (anguilles, muges...).

Acquis en 1989 par le Conservatoire du Littoral, ce site est cogéré par Thau

agglomération et l'Entente Inter-départementale pour la Démoustication (EID.) Un garde du littoral a pour missions principales le suivi, la gestion des niveaux d'eau pour la faune et la flore, et l'entretien courant du site et de ses ouvrages. Différents chantiers sont menés tous les ans pour mettre en valeur le site ou le conserver : restauration de vanes martellières, reprises de digues ou cairels, ou encore création d'îlots de reproduction pour les oiseaux.

**Pour accéder au site, il faut rejoindre la place de l'Aire à Frontignan, derrière la gare, puis prendre le chemin des pelles qui rejoint l'entrée du site en longeant au départ la voie ferrée vers le Nord. Bonne balade... ■**



## Cirque électro

La Cie Lonely Circus propose son dernier spectacle, *Le Poids de la peau*, un duo surprenant entre un fildefériste perché sur le Girafon, structure sonorisée de fil de fer qui tourne et bascule dangereusement en fonction des mouvements de l'artiste, et un musicien sur machines.

Une prouesse offerte avec humour et agilité, à ne pas manquer le **vendredi 28 février**, à 20h30, salle de l'Aire, à Frontignan. Tarif plein : 8 € ; réduit : 4 €.

# Opéra

**Donizetti, Rossini, Verdi et Bizet** seront notamment au programme du prochain concert de l'Ensemble Allegre'Thau-Montacanto, dirigé par Jean-Michel Balester et enrichi par la participation exceptionnelle de

Bénédicte Roussenq, soprano, et de Pascal Marin, ténor. L'accompagnement sera assuré par Valérie Blanvillain, brillante pianiste de l'Opéra de Montpellier.

Entrée 13€ à l'Office de tourisme, 60 Grand'Rue Mario Roustan, à Sète. Sur place : 15€ - Entrée gratuite pour les moins de 13 ans.

**Samedi 22 février**, à 15h, en l'église Saint-Pierre, à Sète.



## Balèti Pieds dans l'eau

... organisé par l'association Images d'Oc, avec le duo Falco-Charrié.

A 18h15, atelier d'initiation danse et, à 20h30, bal traditionnel.

**Vendredi 28 février**, à la Salle Montgolfer, à Balaruc-les-Bains.

## Dans les médiathèques...



### La médiathèque accueille les Beaux-Arts

Rencontre avec l'artiste Agnès Rosse, animée par Philippe Saulle, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. L'école des beaux-arts de Sète propose un nouveau cycle de conférences à la rencontre des nombreux artistes qui vivent à Sète et en Région Languedoc-Roussillon. Ce cycle commence avec Agnès Rosse, plasticienne installée à Sète depuis une dizaine d'année, dont le travail explore divers médiums, dessins, objets, vidéos, assemblages mais, qui convoque aussi le vivant, animal ou végétal, produisant une œuvre instable, prolifique, évolutive chargée d'une puissante poésie. Avec un humour unique et une certaine ironie, Agnès Rosse déconstruit pour nous ces préjugés tenaces qui nous excluraient de notre condition d'animal naturel.

**Mardi 18 février**, à 18h30, médiathèque Mitterrand, à Sète.

# L'arbre familial, branches et racines...

## Du 24 janvier au 22 février

### Généalogie, mode d'emploi

Par où commencer une recherche généalogique ?  
Jusqu'à quelle époque peut-on remonter ?  
Quelles démarches entreprendre ? Quelles erreurs éviter ?  
Une recherche qui passionne un nombre grandissant de personnes.  
Exposition présentée par les Archives départementales de l'Hérault.  
**Jusqu'au 22 février**, à la médiathèque Mitterrand, à Sète.



### J'ai mal à mes aïeux

Faire la lumière sur le passé pour éclairer le présent et pouvoir transmettre à notre tour.  
Prendre conscience des racines de notre arbre familial pour être bien dans ses branches.  
Rencontre avec Josette Andrieux, psycho-généalogiste. **Mardi 11 février**, à 18h, médiathèque Mitterrand.

### Tel père, tel fils

Projection du film de Hirokazu Kore-Eda (2013) suivie d'un débat. En partenariat avec Ciné C toi.  
**Jeudi 13 février**, à 20h30, au cinéma Comœdia, à Sète.  
Pot d'accueil à partir de 20h.

### Mon arbre



Spectacle de marionnettes de la Compagnie L'Awantura, à partir de 4 ans. Une fresque familiale tendre et colorée qui aborde des thèmes propres à « la famille » avec fraîcheur et de façon ludique...  
Chaque fruit de cet arbre est une histoire à déguster !  
**Samedi 15 février**, à 15h, médiathèque Mitterrand.

### Jeu de famille



« Mes ancêtres étaient-ils simples roturiers ou de noble lignée ? » La réponse se trouve dans les registres paroissiaux de 1500 à 1792 et ceux de l'état civil de 1793 à

1936. Le virus de la généalogie peut survenir à tout âge et l'enquête peut être longue. Mais tout est une question de méthode. Réalisation de l'arbre généalogique sur quatre générations d'une famille de potiers de Saint-Jean-de-Fos. Tout public, à partir de 8 ans - Animation présentée par les Archives départementales de l'Hérault.  
**Mercredi 19 février**, à 14h, médiathèque Mitterrand (sur réservation).

### Ateliers multimédia, à la médiathèque Mitterrand

- > Recherche généalogique sur internet, ressources numériques...  
**Mercredi 12 février**, à 18h.
- > Utiliser un logiciel de généalogie, mettre ses données en ligne...  
**Mardi 18 février**, de 9h30, à 12h.

### VOISINS

"Qui est ce voisin ? Cette personne qu'un mur de 20 centimètres sépare de moi... si près... on entend ses bruits, sa musique... si loin pourtant." "Voisins" est à la fois un spectacle et un ensemble d'actions culturelles menées sur le quartier de l'île de Thau. La compagnie L'Awantura, en partenariat avec le Collectif Bulles, propose des ateliers de collectage radio auprès des résidents du foyer Le Thonnaire pendant les vacances scolaires de mars.



Présentation du projet, **mercredi 26 février**, à 15h, pour les 8/12 ans. A la Médiathèque Malraux, à Sète.



# ensemble 2014

**Le Président de Thau agglo  
et les conseillers communautaires  
vous souhaitent une bonne et heureuse année**

Il est difficile de se réjouir alors que de nombreuses personnes sont dans la souffrance. Si nous ne pouvons rien contre l'absurdité de certaines situations, nous devons agir contre l'injustice. Nous pouvons nous enfermer dans nos individualismes ou décider que notre avenir est commun. Aussi, je formule le vœu, qu'

# ensemble

nous construisons un territoire plus solidaire, plus tolérant dans lequel chacun puisse trouver les meilleures conditions pour bien vivre.



Engagés par nature